Aluminum chloride

06220-1KG

Version 1.2 Date de révision 17.12.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	:	Aluminum chloride
FDS-nombre	:	000000020247
Type de produit	:	Substance
Remarques	:	SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.
Nom Chimique	:	chlorure d'aluminium anhydre
No.-Index	:	013-003-00-7
Numéro d'Enregistrement REACH	:	01-2119459371-39

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	:	Substances chimiques de laboratoire
Utilisations déconseillées	:	aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	:	Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH Wunstorfer Straße 40 30926 Seelze Allemagne	Honeywell International, Inc. 115 Tabor Road Morris Plains, NJ 07950-2546 USA
Téléphone	:	(49) 5137-999 0	
Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:	:	PMTEU Product Stewardship: SafetyDataSheet@Honeywell.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Aluminum chloride

06220-1KG

Version 1.2 Date de révision 17.12.2022

Numéro d'appel d'urgence	:	+1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport) +1-303-389-1414 (Medical)
Pays Poison Control Center basé	:	voir le chapitre 15.1

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Corrosion cutanée Catégorie 1B
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves Catégorie 1
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger	:	H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
		EUH014	Réagit violemment au contact de l'eau.
Conseils de prudence	:	P260	Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
		P280	Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.
		P284	Porter un équipement de protection respiratoire.
		P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
		P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
		P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la

	personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

L'inhalation de substances corrosives peut provoquer un oedème toxique pulmonaire. L'ingestion provoque des brûlures des voies digestives et respiratoires supérieures. Résultats des évaluations PBT et vPvB, voir le chapitre 12.5.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
chlorure d'aluminium anhydre	7446-70-0 013-003-00-7 01-2119459371-39 231-208-1	Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 EUH014	100 %	

3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Aluminum chloride

06220-1KG

Version 1.2 Date de révision 17.12.2022

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:
Le secouriste doit se protéger. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Inhalation:
Transférer la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. En cas de besoin, administer de l´oxygène par personnel qualifié. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:
Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec les yeux:
Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.

Ingestion:
Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si la victime est pleinement consciente, lui donner une tasse d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11. :

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:
Dioxyde de carbone (CO_2)
Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:
Eau
Réagit violemment au contact de l'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'échauffement provoque une élévation de la pression avec un risque d'éclatement
En cas de déversement, la solution acide résultante peut attaquer de nombreux métaux et dégager de l'hydrogène, un gaz inflammable qui forme un mélange explosif avec l'air
En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:
Gaz chlorhydrique (HCl).

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection. Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ventiler la zone.

Éviter la formation de poussière.
À protéger de l'eau.
Utiliser un équipement de manutention mécanique.
Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:
Porter un équipement de protection individuel. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Conserver le récipient bien fermé. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:
Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie. À protéger de l'eau.

Mesures d'hygiène:
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Entreposer séparément les vêtements de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:
Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépassement	Remarques
chlorure d'aluminium anhydre	INRS (FR) VME	2 mg/m3		Valeur limité

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utlisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
chlorure d'aluminium anhydre	Travailleurs / Long terme - effets locaux		1 mg/m3	Inhalation	
chlorure d'aluminium anhydre	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		0,3mg/kg bw/d	Oral(e)	

Des données sur PNEC ne sont pas disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Les équipements de protection personelle doivent répondre aux normes EN en vigeur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.

Mesures d'ordre technique
Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

Équipement de protection individuelle
Protection respiratoire:
En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:
Matière des gants: Latex Naturel
délai de rupture: > 480 min
Épaisseur du gant: 0,6 mm
Lapren®706
Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.
Remplacer en cas d'usure.
Remarques:Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.
En vue des conditions diverses (température, tension) if faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.
Les conditions actuelles de l'utlisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément á l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delá de 50% du temps de perméation recommandé.
Les instructions d´utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d´une grande diversité de types de gants.
Des gants conformes à l`EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:
Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:
Combinaison complète de protection contre les produits chimiques

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux règlementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	solide

Aluminum chloride

06220-1KG

Version 1.2 Date de révision 17.12.2022

Couleur	:	jaunâtre
Odeur	:	nauséabonde
Point/intervalle de fusion	:	190 °C à 2.500 hPa
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	Non applicable
Inflammabilité	:	Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure	:	Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	:	Non applicable
Point de sublimation	:	181,2 °C
Point d'éclair	:	Non applicable
Température d'auto-inflammation	:	Non applicable
Température de décomposition	:	Pas de décomposition en utilisation conforme.
pH	:	Non applicable
Viscosité, cinématique	:	donnée non disponible
Hydrosolubilité	:	Se décompose au contact avec de l'eau.
Solubilité dans d'autres solvants	:	soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable
Pression de vapeur	:	< 1 hPa à 20 °C
Densité	:	2,44 g/cm3 à 20 °C

Masse volumique apparente	:	env. 1.200 kg/m3
Densité de vapeur relative	:	donnée non disponible

9.2 Autres informations

Produit hygroscopique.

Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Taux d'évaporation	:	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit violemment au contact de l'eau.
Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.
Éviter la formation de poussière.
Corrosif pour les métaux en présence d'eau ou d'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Chlorure d'allyle
Ethylène
Ethylene oxide
Nitrobenzène
Phénol
Nitrométhane
Matières organiques
Difluorure d'oxygène
Fluorure de perchloryle
Benzène
Potassium
Sodium
Eau
Bases
Réagit violemment au contact de l'eau.
Le produit devient chaud en adsorbant premièrement de l'eau.
Réagit au contact de l'air humide.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Chlorure d'hydrogène gazeux
Chlore (Cl2)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:
DL50
Espèce: Rat
sexe: femelle
Valeur: 3.470 mg/kg

DL50
Espèce: Rat
sexe: mâle
Valeur: 3.450 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée:
La toxicité est déterminée par la corrosivité du produit.

Toxicité aiguë par inhalation:
donnée non disponible

Irritation de la peau:
Espèce: Lapin
Classification: Corrosif

Irritation des yeux:
Classification: Provoque des brûlures.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Espèce: Cochon d'Inde
Classification: non sensibilisant

Danger par aspiration:
donnée non disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
donnée non disponible

Autres informations:
Les vapeurs sont très irritantes pour les yeux et les voies respiratoires supérieures.
Provoque des brûlures.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:
CL50
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Valeur: 36,6 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

NOEC
Essai en dynamique
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Valeur: 0,25 mg/l
Durée d'exposition: 42 jr

Toxicité des plantes aquatiques:
donnée non disponible

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:
CE50
Essai en statique
Espèce: Daphnia magna
Valeur: 27,3 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
NOEC
Test de Reproduction
Espèce: Daphnia magna
Valeur: 0,8 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
CE50
Essai en statique
Espèce: Ceriodaphnia (puce d'eau)
Valeur: 7,4 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

12.2. Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:
Eliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:
Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l´enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:
Dispositions relatives aux déchets:
Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE
CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU
ADR/RID:1726 IMDG:1726 IATA:1726

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
ADR/RID:CHLORURE D'ALUMINIUM ANHYDRE
IMDG:ALUMINIUM CHLORIDE, ANHYDROUS
IATA:Aluminium chloride, anhydrous

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
ADR/RID: 8 IMDG: 8 IATA: 8

14.4 Groupe d'emballage
ADR/RID: II IMDG: II IATA: II

14.5 Dangers pour l'environnement
ADR/RID:non Polluant marin: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IMDG Code segregation group (SGG1) – ACIDS,

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)		Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (≥ 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).
Directive 2012/18/CE SEVESO III Listed in Regulation : Substances ou mélanges avec mention de danger EUH014	**Quantité**: 100.000 kg **Quantité**: 500.000 kg	

Centre de contrôle de poison

Pays	Numéro de téléphone
Autriche	+4314064343
Belgique	070 245245
Bulgarie	(+)35929154233
Croatie	(+3851)23-48-342
Chypre	+357 2240 5611
République Tchèque	+420224919293; +420224915402
Danemark	82121212
Estonie	16662; (+372)6269390

Pays	Numéro de téléphone
Liechtenstein	+41 442515151
Lituanie	+370532362052
Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500
Malta	+356 2395 2000
Pays-Bas	030-2748888
Norvège	22591300
Pologne	+48 42 25 38 400
Portugal	800250250

Aluminum chloride

06220-1KG

Version 1.2 Date de révision 17.12.2022

Finlande	9471977
France	+33(0)145425959
Grèce	+30 210 779 3777
Hongrie	(+36-80)201-199
Islande	5432222
Irlande	+353(1)8092166
Italie	0382 24444
Allemagne	Berlin : 030/19240
	Bonn : 0228/19240
	Erfurt : 0361/730730
	Fribourg : 0761/19240
	Göttingen : 0551/19240
	Homburg : 06841/19240
	Mainz : 06131/19240
	Munich : 089/19240
Lettonie	+37167042473

Roumanie	+40 21 318 3606
Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166
Slovénie	+386 1 400 6051
Espagne	+34915620420
Suède	112 (begär Giftinformation);+46104566786
Suisse	145
Royaume Uni	(+44) 844 892 0111

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

chlorure d'aluminium anhydre	:	H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H318 Provoque des lésions oculaires graves. EUH014 Réagit violemment au contact de l'eau.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :
CE Communauté Européenne
CAS Chemical Abstracts Service
DNEL Derived no effect level
PNEC Predicted no effect level
vPvB Very persistent and very biaccumulative substance

Aluminum chloride

06220-1KG

Version 1.2 Date de révision 17.12.2022

PBT Persistent, bioaccmulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.
Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.